

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [camille-maldemay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/21ebb7eee5795df9aff651f1>

Date d'obtention : 2021-11-25 20:16:06

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Que nous devons toujours suivre le protocole Sexto. Qu'il est important de remplir la grille d'évaluation. Il est important de prendre si possible les appareils électroniques pouvant contenir de la pornographie et de bien collaborer avec les policier.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

être mieux équiper pour en discuter et faire l'intervention adéquate selon la situation avec les jeunes.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

De toujours lui rappeler qu'il peut me faire confiance. Que nous sommes là pour l'aider. Ne pas blâmer le fautif de la situation puisque nous sommes certains de rien. Nous devons attendre les preuves . Personne n'est coupable tant que nous n'avons pas de preuves.